

Réunion du Conseil municipal
du lundi 28 mai 2018 à 15 heures
en la salle des Conseils du Centre Administratif

Convoqué par courrier en date du mardi 22 mai 2018

Compte-rendu sommaire

Service des Assemblées
Jeanine BUCHI

Direction Conseil, performance et affaires juridiques

1 Communication du troisième rapport d'activité du déontologue.

Le Conseil est appelé à prendre acte de la présentation du rapport d'activité du déontologue de la ville de Strasbourg.

COMMUNIQUE

AFFAIRES GÉNÉRALES

2 Avenant à la charte de déontologie.

Il est demandé au Conseil d'approuver la modification du dernier paragraphe de l'article 7 de la charte de déontologie du Conseil municipal ainsi rédigé (ajout en gras dans le texte) :

« Il peut aussi être saisi pour toute question en lien avec la charte par des tiers, y compris les membres **du conseil municipal ou** de l'administration. La saisine doit être formulée de manière écrite, motivée et nominative. Le déontologue apprécie si la demande relève de son champ de compétence sinon il renvoie ladite demande à l'administration pour un traitement dans le cadre des procédures gracieuses ou hiérarchiques.

Dans le cas où il s'estime compétent pour instruire le dossier, le déontologue procède à un examen contradictoire du dossier. **Les recommandations qu'il formule à l'issue de cet examen sont communiquées au conseiller intéressé ainsi qu'à l'auteur de la saisine. Elles sont publiées sur le site de la Ville de Strasbourg après avoir fait l'objet d'une anonymisation.**

Dans le respect de la confidentialité qui s'impose à lui, il publie un rapport annuel faisant la synthèse de ses activités. Il peut rendre publiques des recommandations d'ordre général. Par ailleurs, il bénéficie d'un droit d'expression orale. »

ADOPTE

3 Contrat triennal « Strasbourg, capitale européenne » pour la période 2018-2020.

Le Conseil est appelé à approuver le contrat triennal « Strasbourg, capitale européenne » pour la période 2018-2020 et à autoriser le Maire à prendre toutes dispositions relatives à la mise en œuvre de ce contrat.

ADOPTE

4 Passation d'avenants et attribution de marchés.

Il est demandé au Conseil :

d'autoriser la signature des marchés publics suivants, attribués par la Commission d'appel d'offres :

N° de marché	Objet du marché	Durée du marché	Attributaire	Montant (€ HT)	Date CAO/comité interne
18009V	Nettoyages de diverses écoles	Du 01/07/2018 au 30/06/2019. Reconductible 3 fois un an.	Lot 1 - Groupe scolaire Glienberg : EXIST	37 840 € HT /an + une part à bons de commande sans montant minimum ni maximum	03/05/2018
			Lot 2 - Groupe scolaire Meinau : EXIST	40 260 € HT /an + une part à bons de commande sans montant minimum ni maximum	
			Lot 3 - groupe scolaire Musau : EXIST	57 200 € HT /an + une part à bons de commande sans montant minimum ni maximum	
			Lot 4 - Ecole élémentaire Léonard de Vinci : LIMA SERVICES	42 350 € HT /an + une part à bons de commande sans montant minimum ni maximum	
			Lot 5 - Groupe scolaire Stoskopf : EXIST	43 835 € HT /an + une part à bons de commande sans montant minimum ni maximum	

et d'approuver la passation des avenants énumérés dans la délibération.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer et à exécuter les marchés, les avenants et les documents y relatifs.

ADOPTE

5 Communication concernant la conclusion de marchés de travaux, fournitures et services.

La présente communication vise à informer le Conseil municipal des marchés de travaux, fournitures et services attribués et notifiés par la Ville de Strasbourg entre le 1er mars et le 31 mars 2018. Elle porte non seulement sur les marchés entrant dans le champ d'application de la délégation donnée à l'exécutif par délibération du 28 avril 2014 modifiée, mais également sur tous les autres marchés dont le montant est supérieur ou égal à 4 000 € HT, qu'ils résultent d'une procédure adaptée ou formalisée.

COMMUNIQUE

6 Affaires culturelles : avis de la Ville quant à la vente par la paroisse protestante de Neudorf d'un bien immobilier.

Le Conseil est appelé à émettre un avis favorable à la vente par la paroisse protestante de Neudorf à M. Laurent MULLER et Mme Ingrid née STURM demeurant à 67140 Bourgheim, 10 rue de Zellwiller, de biens immobiliers sis à 67140 Le Hohwald, 25 rue de la Zundelhütte, consistant en 5 parcelles d'une superficie totale de 22a 63ca cadastrées Section 2 n° 75, 78, 108, 151 et 300 avec une maison de trois niveaux et annexes dont le prix de vente de l'ensemble est de 267 000 €, montant affecté par la paroisse à l'acquisition de biens immobiliers dans le cadre de la restructuration du patrimoine de la paroisse ainsi qu'à la remise en état d'une partie de son patrimoine.

ADOPTE

7 Conclusion d'accords-cadres pour la conception, la réalisation et l'acquisition ou l'exécution d'outils de communication audiovisuelle.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

1^{er} point : Conclusion d'accords-cadres relatifs à des prestations de conception, réalisation et acquisition ou exécution d'outils de communication audiovisuelle

Sous réserve de l'inscription des crédits au budget, la passation, après mise en concurrence, d'accords-cadres d'une durée d'un an renouvelable trois fois pour la conception, la réalisation et l'acquisition ou l'exécution d'outils de communication audiovisuelle

Objet des lots (la liste est donnée à titre indicatif)	Minimum annuel	Maximum annuel	Estimation annuelle
Enregistrement et retransmission d'évènements de la vie municipale pour la ville de Strasbourg	5 000 € HT	90 000 € HT	60 000 € HT
Réalisation de tournages-vidéos pour la ville de Strasbourg	3 000 € HT	60 000 € HT	45 000 € HT

et d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à lancer les consultations, à prendre toutes les décisions y relatives et à signer et exécuter les accords-cadres en résultant.

2^{ème} point : Convention constitutive de groupement de commandes entre la ville de Strasbourg et l'Eurométropole de Strasbourg pour la conception, réalisation et acquisition ou exécution d'outils de communication audiovisuelle

sous réserve de disponibilité des crédits, la convention constitutive du groupement de commandes entre l'Eurométropole et la Ville de Strasbourg, dont la Ville de Strasbourg assurera la mission de coordonnateur.

Objet des lots (la liste est donnée à titre indicatif)	Minimum annuel	Maximum annuel	Estimation annuelle
Enregistrement et retransmission d'évènements de la vie municipale pour la ville de Strasbourg	5 000 € HT	90 000 € HT	60 000 € HT
Enregistrement et retransmission d'évènements de la vie métropolitaine pour l'Eurométropole de Strasbourg	5 000 € HT	60 000 € HT	40 000 € HT
Réalisation de tournages-vidéos pour la ville de Strasbourg	3 000 € HT	60 000 € HT	45 000 € HT
Réalisation de tournages-vidéos pour l'Eurométropole de Strasbourg	3 000 € HT	60 000 € HT	45 000 € HT

et d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e :

- à signer la convention avec l'Eurométropole de Strasbourg,
- à lancer les consultations, à prendre toutes les décisions y relatives selon les termes de la convention constitutive, à signer les marchés en résultant et à exécuter les marchés concernant la ville de Strasbourg.

ADOPTE

8 Approbation d'une convention constitutive de groupement de commandes et conclusion d'un marché pour des prestations d'enlèvement de graffiti, d'affiches sauvages et de nettoyage de divers ouvrages sur le territoire de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg pour 2019, reconductible en 2020, 2021 et 2022.

Le Conseil est appelé à approuver la convention constitutive de groupement de commandes entre la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg pour des prestations d'enlèvement de graffiti, d'affiches sauvages et de nettoyage de divers ouvrages, de nettoyage et d'entretien de statues, œuvres d'art, stèles, monuments, plaques commémoratives, monuments funéraires, calvaires et sépultures sur le territoire de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg, l'Eurométropole de Strasbourg assurant la mission de coordinateur.

Il est également demandé au Conseil d'approuver, sous réserve de disponibilité des crédits, la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande, après mise en concurrence, pour des prestations d'enlèvement de graffiti, d'affiches sauvages et de nettoyage de divers ouvrages, de nettoyage et d'entretien de statues, œuvres d'art, stèles, monuments, plaques commémoratives, monuments funéraires, calvaires et sépultures sur le territoire de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg, pour l'année 2019, éventuellement reconductible en 2020, 2021 et 2022, sans que la durée totale du marché ne puisse excéder 4 ans, pour l'allotissement et les montants annuels minimums et maximums suivants :

N°	LOTS	VILLE		EUROMETROPOLE	
		Minimum annuel HT	Maximum annuel HT	Minimum annuel HT	Maximum annuel HT
1	Prestations d'enlèvement de graffiti, d'affiches sauvages et de nettoyage de divers ouvrages sur les places, voies publiques, espaces verts de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg	10 000 €	40 000 €	200 000 €	800 000 €
2	Nettoyage et entretien de statues, œuvres d'art, stèles, monuments, plaques commémoratives, monuments funéraires, calvaires et sépultures situés sur le territoire de la Ville de Strasbourg.	10 000 €	40 000 €	-	-
TOTAUX		20 000 €	80 000 €	200 000 €	800 000 €

Le réemploi, puis le recyclage et la valorisation des déchets seront privilégiés pour augmenter significativement les quantités de matériaux réutilisés, recyclés ou valorisés. Par ailleurs, lorsque les prestations recherchées s'y prêtent, une attention particulière sera portée aux incitations en faveur de l'insertion par le travail.

En outre, le Conseil est appelé à autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention ci-jointe en annexe avec l'Eurométropole de Strasbourg, à mettre en concurrence ces prestations conformément à la réglementation des marchés publics et à signer et exécuter l'accord-cadre en résultant, ainsi que toutes les pièces y afférant.

ADOPTE

URBANISME, AMÉNAGEMENT, LOGEMENT, TRANSPORTS

9 Communication des projets d'aménagement sur l'espace public.

Il est demandé au Conseil de prendre acte de la présentation des projets d'aménagement sur l'espace public.

COMMUNIQUE

10 Transaction amiable à Strasbourg - Quartier de Cronembourg - 3 rue Roth.

Il est demandé au Conseil d'approuver la vente par la ville de Strasbourg au profit du Syndicat des copropriétaires du 3 rue Roth de la parcelle cadastrée :

Commune de Strasbourg - Lieudit « rue Roth »

Parcelle cadastrée section LI n° 715/274 d'une superficie de 0.31 are

Moyennant le prix de 13 000 € l'are soit 4 030 €.

L'acte de vente prévoira la prise en charge, par l'acquéreur, de toute contrainte et coûts résultant d'une pollution éventuelle du sol, du sous-sol, sans recours contre le vendeur.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer l'acte de vente et de manière générale tous les actes complémentaires ou rectificatifs et documents concourant à l'exécution de la délibération.

ADOPTE

11 Acquisition de parcelles situées à Koenigshoffen, dans le parc naturel urbain III/Bruche, auprès de l'indivision HAEFLIGER.

Le Conseil est appelé à approuver l'acquisition auprès de l'indivision HAEFLIGER (Hélène HAEFLIGER, René HAEFLIGER, Yvonne HAEFLIGER) dans le cadre de Strasbourg Grandeur nature, de la politique agricole de la collectivité, sur le territoire du Parc naturel urbain III Bruche à Koenigshoffen, des parcelles cadastrées :

Commune de Strasbourg - Koenigshoffen Cronembourg

Lieudit : Bei SanktGallen, vergers, jardins

Section MZ n° 48 de 23,30 ares

au prix de 186 400 € (parcelle à rattacher au projet « Porte des Romains »)

Commune de Strasbourg - Koenisghoffen Cronembourg

Lieudit : Gallenmatt, jardins

Section NA n° 14 de 15,05 ares

au prix de 11 287,5 €

Commune de Strasbourg - Koenisghoffen Cronembourg

Lieudit ; Karthaus, près

Section MR n° 65 de 38,13 ares

au prix de 28 597,5 €

Commune de Strasbourg - Koenigshoffen Cronembourg

Lieudit : Holtzamtt, près

Section NX n° 12 de 15,43 ares

Arrondi au prix de 11 573 €

Soit un total de 237 858 €

Il est en outre demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentante à signer l'acte de vente et tous les actes concourant à l'exécution des présentes.

ADOPTE

12 Régularisation foncière à hauteur de l'immeuble 10 rue des Porteurs à Strasbourg Koenigshoffen : vente à la SCI KENDJI.

Le Conseil est appelé à approuver la vente, dans le cadre d'une régularisation foncière, à la SCI KENDJI ou de toute personne morale qui s'y substituerait avec l'accord de la ville de Strasbourg, de la parcelle située 10 rue des Porteurs, propriété de la ville de Strasbourg, cadastrée :

Commune de Strasbourg

Lieudit : rue du Chemin de Fer

Section MK n° 244/18 de 0,26 ares

au prix de 2 800 €.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer l'acte de vente et tous les actes concourant à l'exécution des présentes.

ADOPTE

13 Régularisations foncières - Cession à l'Eurométropole de parcelles de voirie restées inscrites au Livre Foncier comme étant propriété de la ville de Strasbourg.

Le Conseil est appelé à approuver :

1. le transfert de propriété de la Ville à l'Eurométropole de Strasbourg, sans paiement de prix et en application des dispositions de l'article L.3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, en vue de leur classement dans le domaine public de voirie de l'Eurométropole, des parcelles aménagées en voirie listées en annexe 1 à la délibération,
2. l'annulation du point 6 de la délibération rendue par le Conseil municipal du 29 mai 2017 intitulé « Régularisations foncières – Cession à l'Eurométropole de parcelles de voirie restées inscrites au Livre Foncier comme étant propriété de la ville de Strasbourg » mais uniquement en ce qu'elle approuve le transfert de propriété de la ville de Strasbourg à l'Eurométropole de la parcelle section 40 n° 233 de 282 m² située rue du Mont-Blanc, ladite parcelle ayant été listée dans cette délibération de 2017 suite à une erreur matérielle.

Le transfert de propriété de toutes les autres parcelles listées dans le point 6 de la délibération rendue par le Conseil municipal du 29 mai 2017 n'est pas concerné par cette annulation.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les actes relatifs à ces transferts de propriété ainsi que tout acte ou document concourant la bonne exécution de la délibération.

ADOPTE

14 Avis relatif au classement d'office de la rue des Mimosas à Strasbourg - Robertsau. Validation du recours aux dispositions de l'article L. 318-3 du Code de l'urbanisme - Approbation de la composition du dossier d'enquête publique (avis du Conseil municipal - art. L.5211-57 du CGCT).

Le Conseil est appelé à émettre un avis favorable au projet de l'Eurométropole de Strasbourg.

Il est également demandé au Conseil de décider d'engager une procédure de classement d'office en application des articles L. 318-3 et R.318-10 et suivants du Code de l'urbanisme pour intégrer au domaine public la rue des Mimosas à Strasbourg - Robertsau ; et d'approuver l'ouverture d'une enquête publique et de valider la composition du dossier d'enquête publique.

ADOPTE

15 Reconduction d'une subvention à Haies Vives d'Alsace pour la création des Folies du Muhlbach dans le Parc naturel urbain Ill Bruche

Il est demandé au Conseil d'approuver

- la poursuite du partenariat entre la ville de Strasbourg et l'association « Haies vives d'Alsace » dans le cadre du Parc naturel urbain de Strasbourg et du projet d' « Espace végétal démonstratif et ludique, Les Folies du Muhlbach », encadré par la convention de mise à disposition de l'espace public et par la convention pluriannuelle d'objectif 2015-2018 ;
- l'attribution d'une subvention de 12 000 € pour l'année 2018, conformément à la convention pluriannuelle d'objectif 2015-2018.

Le Conseil est également appelé à autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention financière correspondante et tous actes et documents concourant à l'exécution de la délibération.

ADOPTE

16 Dépollution des sols et des eaux souterraines au droit du bois du Kupferhammer (secteur Saint Gall) dans le cadre du Parc Naturel Urbain (PNU).

Il est demandé au Conseil d'approuver le lancement du marché de travaux en appel d'offre ouvert, relatif à la dépollution des sols du Bois du Kupferhammer et des eaux souterraines du secteur Saint Gall constitué d'une tranche forfaitaire estimée à 58 800 € TTC et d'une tranche optionnel estimée à 588 120 € TTC.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e :

- à lancer la consultation, à prendre toutes les décisions et à signer les marchés, avenants et documents y résultant;
- à solliciter d'autres partenaires pour des soutiens financiers complémentaires.

Par ailleurs il est demandé au Conseil de valider la composition du Comité de Pilotage ainsi que du Comité technique proposés.

ADOPTE

17 Modification des statuts de la SAEML CTS pour déterminer les modalités de désignation d'un administrateur - autorisation préalable du Conseil municipal au titre de L 1524-1 du Code général

Il est demandé au Conseil de bien vouloir approuver la modification statutaire de la SEML CTS, selon le projet de modification des statuts et d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à approuver le projet de modification des statuts de la CTS lors du vote à l'assemblée générale mixte de la CTS convoquée à cet effet qui se tiendra le 21 juin 2018.

ADOPTE

ECONOMIE ATTRACTIVITÉ ET RAYONNEMENT

18 Soutien aux acteurs de l'emploi - Mission Locale.

Il est demandé au Conseil de décider d'attribuer une subvention de 140 000 € à la Mission locale pour l'emploi et d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les arrêtés et éventuelles conventions y afférentes.

ADOPTE

19 Attribution de subventions au titre des relations européennes et internationales

Le Conseil est appelé à approuver :

Pour le Pôle Europe :

- le versement d'une subvention de 5 600 € pour Erasmus Student Network,
- le versement d'une subvention de 5 000 € pour Innovation Jeunesse Découverte,

Pour le Pôle solidarité et partenariats internationaux :

- le versement d'une subvention de 50 000 € à l'association Association Festival des musiques sacrées du Monde / Strasbourg,
- le versement d'une subvention de 5 000 € à l'AMSED,
- le versement d'une subvention de 4 000 € à l'association Rodéo d'âme,
- le versement d'une subvention de 3 000 € au collègue de l'Esplanade,

Pour le Pôle solidarité et partenariats internationaux – coopération franco-allemande :

- le versement d'une subvention de 2 500 € pour l'Office des Sports.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les arrêtés et conventions d'attribution y afférents.

ADOPTE

20 Attribution de bourses dans le cadre de la politique d'accueil et d'intégration des étudiants réfugiés.

Il est demandé au Conseil d'approuver le soutien à la poursuite du dispositif de bourses à l'attention des étudiants réfugiés et de décider qu'un jury chargé d'examiner les candidatures recueillies, dans lequel seront représentées la ville de Strasbourg, l'Université de Strasbourg et la société civile (associations locales partenaires, engagées en faveur de l'accueil et de l'intégration), arrêtera la liste définitive des bourses au mois de juillet 2018.

Le Conseil est également appelé à autoriser le Maire à désigner les personnes bénéficiaires de ces bourses au vu des décisions qui seront arrêtées par le jury mentionné ci-dessus.

ADOPTE

21 Attribution de subventions à divers organisateurs de manifestations à Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement des subventions suivantes par le service Evénements en faveur de :

Amicale des Combattants de l'Union Française - ACUF	300 €
Association des Résidents du Tivoli	1 000 €
Compagnie Mistral Est	9 000 €
Association d'Education Populaire Saint Ignace	500 €
Association Salsa Loca	2 000 €
Les Amis du Cheval	450 €
Association Des Bretzels et des Jeux	11 000 €
AVLAB	10 000 €
Association CITAR	41 750 €
Association Art Puissance Art	10 000 €
Les Films du Spectre	13 000 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les arrêtés et conventions relatives à ces subventions.

ADOPTE

SOLIDARITÉ EDUCATION ENFANCE SANTÉ**22 Attribution de subventions au titre des solidarités.**

Il est demandé au Conseil de décider de l'allocation des subventions suivantes :

1.	Lianes Fonctionnement	10 000 €
2.	Fondation Vincent de Paul Escale Saint Vincent	12 300 €
3.	Société nationale du chemin de fer – mobilités Point d'accueil et de solidarité (PAS)	20 000 €
4.	Fédération du secours populaire français du département du Bas-Rhin Fonctionnement	15 000 €
5.	Association culturelle et sociale de la Meinau Fonctionnement	1 200 €
6.	Collectif pour l'accueil des solliciteurs d'asile à Strasbourg Soutien aux familles en grande précarité demandant l'asile	6 000 €
7.	Banque de l'objet Fonctionnement	2 500 €
8.	Plurielles Fonctionnement	5 500 €
9.	Chambre régionale du surendettement social- CRESUS Fonctionnement	30 000 €
10.	Association la grande écluse centre de ressources et de consultation familiale Fonctionnement	19 000 €
11.	Association familiale sociale et culturelle rencontre 3ème âge Neuhof Stockfeld Club séniors	7 400 €
12.	Association des aveugles et amblyopes d'Alsace et de Lorraine Fonctionnement	20 000 €
13.	Association pour l'intégration des enfants déficients auditifs Fonctionnement	1 000 €
14.	Association La nuit du handicap La nuit du handicap	2 000 €
	Total	151 900 €

En outre, il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions y afférentes.

ADOPTE

23 Attribution de subventions au titre de la lutte contre les discriminations.

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement des subventions suivantes par la Mission Lutte contre les discriminations en faveur de :

Association Le Refuge	4 000 €
Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme – Bas-Rhin	15 000 €
Association Festigay	4 000 €
Association PELICANTO	1 500 €
La Nouvelle Lune	1 500 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les arrêtés et conventions relatives à ces subventions.

ADOPTE

24 Mise à disposition de locaux au 15 petite rue de la Course au bénéfice de l'association le Club de jeunes l'Etage.

Le Conseil est appelé à approuver la mise à disposition à titre gratuit par la Ville de l'immeuble sis au 15 petite rue de la Course à Strasbourg, au bénéfice de l'association dénommée « Club de Jeunes l'Etage » pour permettre la réalisation des activités statutaires de ladite association telles que mentionnées dans l'exposé des motifs de la présente délibération, ce à compter du 19 octobre 2017 pour deux ans et selon les modalités précisées dans la convention de mise à disposition.

Le Conseil est en outre appelé à autoriser le Maire ou son-sa représentant-e :

- à signer la convention de mise à disposition des locaux relative à l'immeuble sis 15 petite rue de la Course,
- à prendre tout acte, convention ou mesure nécessaire à l'exécution de la délibération.

ADOPTE

25 Achat de mobilier pour les établissements gérés par la direction de l'enfance et de l'éducation de la ville de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'acquisition de mobilier par l'intermédiaire d'accords-cadres à bons de commande sans minimum ni maximum, conformément aux articles 25, 66 à 68, 78 et 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, qui comprendra l'enlèvement des équipements usagés et la mise en place des équipements neufs. Ce

marché intitulé « Achat de mobilier pour les établissements gérés par la direction de l'enfance et de l'éducation de la ville de Strasbourg » sera conclu pour un an reconductible trois fois à compter du 1^{er} janvier 2019.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à mettre en concurrence les prestataires conformément au Code des Marchés Publics et à signer les commandes en résultant.

ADOPTE

26 Projet Territoires d'Innovation Grande Ambition, « la santé en mouvements, une ambition partagée » : engagement de la ville de Strasbourg au sein du consortium coordonné par l'Eurométropole.

Le Conseil est appelé à approuver l'implication de la ville de Strasbourg dans le projet « la santé en mouvements, une ambition partagée ».

Il est demandé au Conseil d'autoriser la signature par le Maire de la ville de Strasbourg en tant que partenaire de l'accord de consortium.

ADOPTE

27 Evaluation d'impact en santé (EIS) sur le territoire du Port du Rhin : résultats et perspectives, pour un urbanisme favorable à la santé.

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

REPORTE

CULTURE ET SPORT

28 Passation d'un accord-cadre pour le service des musées.

Le Conseil est appelé à approuver sous réserve de l'inscription des crédits au budget, la passation après mise en concurrence d'un accord-cadre multi-attributaire à marchés subséquents d'une durée d'un an renouvelable trois fois pour le transport d'œuvres d'art sans montant minimum ni montant maximum.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à lancer les consultations, à prendre toutes les décisions y relatives, à signer et à exécuter l'accord-cadre ainsi que les marchés en résultant.

ADOPTE

29 Attribution de subventions à des associations culturelles.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'attribution des subventions ci-après :

La Chambre	20 000 €
Fauteuil Vapeur	8 000 €
3 ^{ème} Souffle	10 000 €
Les Films du Spectre	23 600 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions relatives à ces subventions.

ADOPTÉ

30 Convention d'objectifs entre la ville de Strasbourg, l'Eurométropole de Strasbourg, la Région Grand Est et l'association Fauteuil Vapeur : 2018-2020.

Le Conseil est appelé à approuver la signature d'une convention d'objectifs en partenariat avec l'Eurométropole de Strasbourg, la Région Grand Est et l'association Fauteuil Vapeur et à autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer cette convention.

ADOPTÉ

31 Autorisation de conclure la convention de partenariat des classes à horaires aménagés théâtre de l'Elsau/Montagne-verte.

Il est demandé au Conseil d'approuver la conclusion au titre du Conservatoire à Rayonnement régional de Strasbourg de la convention de partenariat relative aux Classes à Horaires Aménagés Théâtre à l'école Martin Schongauer et au collège Hans Arp pour les trois années scolaires à venir (2017/2018, 2018/2019, 2019/2020) et les dépenses liées à ces activités dans le respect du budget alloué.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.

ADOPTÉ

32 Demandes de subventions adressées à l'Etat dans le cadre de la réalisation des projets du service des Médiathèques de la ville de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver le principe de la sollicitation de l'appui financier de la Direction régionale des affaires culturelles.

En outre, il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e :

- à solliciter le soutien de la Direction régionale des affaires culturelles et fournir toutes les pièces nécessaires au dossier,
- à exécuter toutes les démarches liées au suivi d'éventuelles subventions.

ADOPTE

33 Versement de subventions à diverses associations et manifestations sportives strasbourgeoises.

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement de subventions, pour un montant total de 40 000 €, aux associations sportives suivantes :

Comité Départemental de Pétanque Soutien à l'organisation au Jardin des 2 Rives les 1 ^{er} et 2 septembre 2018, du championnat de France tripléte de pétanque	20 000 €
Ligue Grand Est de Football Soutien à l'organisation des assemblées générales de la Fédération Française de Football et de la Ligue de Football Amateur, qui se dérouleront à Strasbourg les 1 ^{er} et 2 juin 2018.	20 000 €

Il est demandé par ailleurs au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

ADOPTE

INTERPELLATIONS

34 Interpellation de Mme Bornia Tarall : "Pour plus de propreté à Strasbourg".

Le texte de l'interpellation et sa réponse figurent en annexe.

35 Interpellation de M. Thierry Roos : "Quelles garanties pour la réserve naturelle de la Robertsau ?".

Le texte de l'interpellation et sa réponse figurent en annexe.

36 Interpellation de M. Jean-Philippe Maurer : "Quelles perspectives pour le quartier Ampère-Wattwiller ?"

Le texte de l'interpellation et sa réponse figurent en annexe.

37 Interpellation de M. Jean-Emmanuel Robert : "Face à la dépendance: adapter les moyens de la Ville en faveur des personnes âgées".

Le texte de l'interpellation et sa réponse figurent en annexe.

Question d'actualité relative à la sécurité des cyclistes à Strasbourg.



ROLAND RIES

Annexes au compte-rendu sommaire :

- interpellations,
- détail des votes électroniques.

Annexe au compte-rendu sommaire

du Conseil municipal du 28 mai 2018

les interpellations et leurs réponses

Jeanine BUCHI
Service des assemblées

Direction Conseil, performance et affaires juridiques

Interpellations

34. Interpellation de Mme Bornia Tarall : "Pour plus de propreté à Strasbourg".

Monsieur le Maire, Strasbourg est une ville propre. Il serait malhonnête de prétendre le contraire et il suffit de se promener dans d'autres villes de France, notamment dans le sud, pour constater que nous n'avons pas à nous plaindre.

Mais ne pas se plaindre ne signifie pas baisser la garde pour autant. Et si j'ai choisi aujourd'hui de mettre en avant le sujet de la propreté c'est parce que je suis régulièrement interpellée par des habitants, dans de nombreux quartiers. En effet, je constate que Strasbourg est une ville propre, mais pas partout et pas tout le temps.

Il n'est pas rare de voir des ordures s'accumuler dans certains endroits isolés : sous un pont, derrière un immeuble ou à côté d'un parking. Il n'est pas rare non plus de voir des graffitis ou des dégradations endommager certains espaces publics sans que cela soit nettoyé ou remis en ordre pendant plusieurs mois.

Si je sais que les équipes de propreté font leur maximum pour agir avec efficacité et réactivité, je pense notamment qu'une plus grande proximité de vos élus avec les habitants et les acteurs qui vivent quotidiennement dans les quartiers peut permettre de repérer plus rapidement ce genre de dégradations et y remédier.

Monsieur le Maire, il faut avoir conscience que c'est un sujet qui concerne l'ensemble des strasbourgeois. Il faut être attentif à ne laisser aucun quartier de Strasbourg sur le côté. La propreté et la salubrité doivent être la même pour tous.

Merci de rassurer les strasbourgeois sur votre mobilisation sur ce sujet auquel ils sont confrontés tous les jours.

Je vous remercie.

REPONSE :

Mme Bey :

Madame la Conseillère, je vous remercie pour votre interpellation sur ce sujet auquel je suis très attachée et sur lequel nous avons, aux côtés des services de la collectivité, une attention toute particulière.

Tout d'abord, et je salue votre honnêteté, vous avez tout à fait raison de dire que Strasbourg est une ville propre. Nous ne le disons pas assez et je suis fière du travail des agents du service de la Propreté urbaine qui contribue au quotidien à ce résultat.

Bien sûr, comme vous dites, il ne s'agit pas de baisser la garde et tout n'est pas parfait. Nous devons continuer d'être vigilants au quotidien et vous avez raison de m'interpeller

là-dessus et de souhaiter que l'ensemble des quartiers de notre ville soient traités de la même manière s'agissant de la propreté urbaine et de la salubrité.

En premier lieu, je voudrais rappeler que le service de Propreté urbaine a pour compétence l'entretien des voies publiques et des places sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg. Il travaille à ce titre en collaboration avec les directions de territoire s'agissant de Strasbourg afin de relayer les problèmes d'incivilités aux acteurs gestionnaires de parcelles et terrains privés.

En effet, il est aussi probable que certains lieux que vous mentionnez dans votre interpellation soient de la compétence d'autres administrations comme VNF (Voies Navigables de France), des bailleurs sociaux ou des propriétaires privés à qui il incombe d'entretenir et de maintenir leurs espaces dans un état de propreté satisfaisant.

Néanmoins, s'il peut arriver que des points de salissures isolés échappent à la vigilance du service, ils sont signalés par les habitants via les Directions de territoire ou les Mairies de quartier, voire directement signalés au service Propreté urbaine. Si tel est le cas, des interventions correctrices sont programmées en fonction du degré d'urgence.

Cependant, lorsque les habitants ou d'autres parties-prenantes signalent une anomalie, ils qualifient l'état de propreté en se basant sur leur ressenti et très rarement sur des éléments objectifs. Ce ressenti diffère selon les individus, selon l'humeur des personnes ou selon la réaction qui est attendue et ne permet pas toujours de préjuger de l'urgence de l'intervention.

Aussi, pour améliorer le service rendu à la population et pour répondre aux obligations de la gestion urbaine de proximité, le service Propreté urbaine a engagé un vaste chantier de réforme des interventions de balayage manuel. Il vise à réorganiser les itinéraires et les fréquences de passage sur la base d'indicateurs objectifs de propreté (IOP), d'une part, dans le respect de la sobriété budgétaire et d'avenir du service public local et, d'autre part, dans un cadre de rééquilibrage des prestations.

Ces prestations sont effectuées en fonction du secteur classifié selon une typologie d'habitats et d'activités pouvant générer des déchets, de Gestion Globale de Propreté c'est-à-dire l'intervention d'un seul prestataire sur un même secteur pour simplifier la lisibilité de l'intervention, de période d'activité (basse ou haute activité selon les saisons) et enfin en fonction des nouveaux usages de la population. On parlait à un moment donné du « jetable » il y a un gros travail à faire sur ce sujet.

Ce vaste chantier a été engagé sur l'ensemble des communes de l'Eurométropole de plus de 10 000 habitants dont Strasbourg. Le service Propreté urbaine est actuellement à la phase de classement des rues selon la typologie utilisée à l'échelle nationale et développée par l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU) qui prévoit neuf typologies : Bureau, Collectif de Centre-Ville, Collectif de périphérie, Commerce, Ecole, Gare, Mairie et équipement, Parc et jardin et Pavillonnaire. On n'a pas forcément les mêmes typologies de déchets qui vont s'accumuler, ni au même moment sur ces différents secteurs.

La prochaine phase consistera à mesurer la propreté des rues par secteurs à typologie dominante avec une intervention pour définir un niveau de propreté puis de réaliser des mesures dynamiques pour définir la fréquence de passage dans ces secteurs.

Vous abordez aussi la question des graffitis. Je tenais à vous préciser sur ce point qu'ils sont enlevés à la demande ou relevés par les services. Pour 2017, les interventions en enlèvement de graffitis et d'affiches sauvages sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg représentent 3 398 interventions, 3 198 pour la seule ville de Strasbourg, pour 58 918 m² de graffitis effacés ou recouverts et 4 760 m² d'affiches décollées soit un total de 63 678 m² et pour un montant de 323 415 € TTC.

L'enlèvement des graffitis est traité suivant un certain ordre de priorité. Ainsi, les graffitis ou affiches sauvages à caractères injurieux, xénophobes, diffamatoires et séditieux font l'objet d'un constat par la Police municipale ou nationale préalablement à leur suppression dans les 24 heures. Les autres graffitis ou affiches sauvages, de leur côté, sont enlevés dans les 15 jours suivants la demande.

Pour terminer, s'agissant des dépôts sauvages sur la voie publique, ces derniers sont enlevés à la demande ou relevés par les services dans un délai variable suivant le caractère d'urgence déterminé par les services en lien avec les directions de territoire de Strasbourg et les élus.

Le Ministère de la transition écologique s'est d'ailleurs saisi de ce sujet et a lancé le 22 mai dernier, un groupe de travail pour lutter contre les dépôts sauvages de déchets, qui s'inscrit dans le cadre de la feuille de route pour l'économie circulaire. Je salue cette initiative, qui va dans le bon sens pour trouver des solutions efficaces à ces incivilités et renforcer les éléments de contrôle et de sanction.

Enfin, l'outil de signalement dématérialisé sur le site «Monstrasbourg» sera opérationnel à compter du mois de juillet. Cette application permettra également une amélioration des délais de prévenance.

J'espère avoir répondu à vos interrogations, Madame la Conseillère, et vous assure de ma pleine et entière mobilisation sur ce sujet, hier comme aujourd'hui... et demain aussi !

Je vous remercie.

S'en suit un échange

35. Interpellation de M. Thierry Roos : "Quelles garanties pour la réserve naturelle de la Robertsau".

Monsieur le Maire, alors que nous venons de classer en réserve naturelle la forêt de la Robertsau et celle de La Wantzenau, il me semble important de revenir sur un point encore aujourd'hui en suspens. La route qui circule au Nord du port autonome de Strasbourg est fermée à la circulation des poids-lourds depuis 18 ans, à la suite de la

tempête de décembre 1999 ayant perturbé le passage des ponts.

Depuis, la nature a repris ses droits et les strasbourgeois se sont habitués à la quiétude qui a remplacé le bruit et les désagréments de ces usagers encombrants : pêcheurs, promeneurs, sportifs mais aussi les nombreux adeptes de baignades dans les étangs de la forêt profitent aujourd'hui d'une circulation apaisée.

Mais récemment, la presse régionale et les associations de quartiers ont relayé l'information selon laquelle une réouverture de cette route à la circulation des poids lourds était prévue.

Croyez-vous que cette décision soit cohérente alors même que la classification de la forêt entraîne des mesures très restrictives notamment pour les promeneurs ? La zone qui comprend cette route a été volontairement laissée hors de la classification (sur 20 mètres) en réserve naturelle et on prévoit aujourd'hui de l'ouvrir, sur près de 18 km, à la circulation de poids-lourds polluants et transportant des matières dangereuses. Ainsi, on ne pourra bientôt plus cueillir son muguet dans les sous-bois mais on pourra regarder passer des caravanes de matières dangereuses et son cortège de CO₂.

Monsieur le Maire, allez-vous laisser faire cette absurdité et continuer d'aménager, conformément aux plans du PLUI, à proximité de ce port aux pétroles classé zone SEVESO 7 ? Cet espace en bordure du Rhin serait au contraire idéal pour accompagner le nécessaire développement urbain en cohérence avec la préservation des espaces naturels et la recomposition de la ville, et en connexion avec le développement du quartier des Deux-Rives. Le classement de la forêt de la Robertsau était en ce sens un bon début.

Merci M. le Maire de bien vouloir nous rassurer sur cette question et de donner aux strasbourgeois des réponses quant à la préservation de cette nouvelle réserve naturelle tant attendue.

REPONSE :

Mme Kohler :

Je vous remercie M. le Conseiller de tout l'intérêt que vous portez à cette future réserve naturelle. Nous avons effectivement relancé cette demande de classement qui date déjà depuis 1992 mais qui était tombée en désuétude et que nous avons souhaité relancer activement au début de ce mandat avec une extension de périmètre, puisqu'à l'origine, je vous le rappelle, les terrains militaires n'étaient pas inclus dans le périmètre de la future réserve naturelle.

L'enquête publique s'est déroulée du 22 janvier au 13 février ; à l'issue, la commission d'enquête a rendu au mois d'avril un avis « très favorable » en rappelant le caractère exceptionnel du patrimoine naturel que constitue cette forêt. Un certain nombre de réserves ont par ailleurs été émises mais seront naturellement levées. Tous les feux sont donc au vert, on peut le dire et nous devons nous réjouir que les efforts que nous avons

fournis depuis la demande de classement, portent maintenant leurs fruits. Le périmètre de cette future réserve n'inclut effectivement pas cette voie. C'est un fait ! Par contre, le fait que cette forêt soit classée en réserve naturelle, le classement devrait aboutir au 1^{er} semestre 2019, rendra encore plus compliqué tout projet qui pourrait se passer en lisière de forêt. Pour moi c'est une garantie extrêmement importante, c'est-à-dire que tous les impacts qui pourraient avoir lieu sur la faune et notamment je pense aux nuisances sonores, ou même aux nuisances liées aux obstacles de la circulation du petit gibier, seraient prises en compte le cas échéant.

S'agissant de l'ouverture éventuelle de cette voie EDF à la circulation de poids lourds, il n'y a, à ce jour, aucun élément nouveau. Cette emprise, telle qu'elle figure au PLUi date de 1992, à l'époque cette réserve avait été inscrite dans le cadre du PDU. Je précise aussi que cette voie est actuellement empruntée de manière exceptionnelle par les baigneurs, vous l'avez rappelé, qui rejoignent le Blauelsand et les pêcheurs qui rejoignent l'étang du Rohrkopf, elle est fermée à la circulation entre 22h et 5h du matin par un système de barrièrage puisque nous nous situons par ailleurs en zone PPRT.

Voilà les éléments de réponse que je souhaitais apporter à votre interpellation M. Roos et je vous en remercie.

S'en suit un échange

36. Interpellation de M. Jean-Philippe Maurer : "Quelles perspectives pour le quartier Ampère-Wattwiller ?"

M. le Maire, mes chers collègues, un certain nombre de quartiers souffrent, à Strasbourg, de voir se défaire la capacité d'avoir accès à un certain nombre de services, et qui leur permettaient de garder des perspectives de vie équilibrée, à l'instar des autres secteurs de la ville.

Si le quartier de l'Elsau retient souvent l'attention, celui du secteur Ampère-Wattwiller observe en silence le départ de ceux qui lui apportaient des services de proximité et lui donnaient la perspective d'une évolution positive.

Ainsi, le départ, il y a quelques années, de la seule pharmacie, a fait mal au quartier qui voyait un service essentiel et de proximité, partir plus loin, trop loin. De plus, cette pharmacie, par son flux de clientèle, contribuait à soutenir l'épicerie, installée tout à côté d'elle.

Le départ annoncé de l'un des derniers médecins du quartier, sans avoir de remplaçant, avive l'inquiétude des habitants quant à une relégation sociale implicite, qui mine les perspectives d'avenir de ce secteur, qui, comme toutes les autres parties de la ville de Strasbourg, voudrait disposer de services de proximités essentiels.

Aussi, quelles sont les perspectives d'avenir pour le secteur Ampère-Wattwiller et quelles initiatives seront-elles prises pour inverser cette tendance au départ d'acteurs et de services essentiels à ce quartier, afin qu'il puisse s'inscrire sans restriction dans la

continuité des conditions de vie équitables pour tous les habitants de Strasbourg et d'un accès aux services de proximité.

La seule rénovation urbaine ne suffit pas, les enjeux de la vie locale dépassent le cadre de la réhabilitation immobilière.

Je vous remercie de vos éléments de réponse.

REPONSE :

M. Bies :

M. le Conseiller, tout d'abord je tiens évidemment à vous remercier de l'intérêt que vous portez aux quartiers de Strasbourg et au quartier Ampère-Wattwiller en particulier, mais vous avez également cité l'Elsau, je pense qu'il ne faut pas nier les problèmes qui existent dans ces quartiers, mais il ne faut pas non plus les stigmatiser au risque de perdre un peu dans l'efficacité et la portée de son propos.

Le quartier, comme vous l'avez appelé Ampère-Wattwiller est un quartier relativement hétérogène dans sa partie la plus large, avec un côté plutôt villageois, une très grande copropriété et le secteur Ampère, qui est celui qui semble vous préoccuper davantage qui est aujourd'hui en QPV (quartier prioritaire de la ville) et sur lequel, depuis 2008, tous les adjoints de quartiers, moi-même, Françoise Buffet, Pernelle Richardot se sont pleinement mobilisés afin que les habitants, dans un quartier qui reste très enclavé, puissent bénéficier d'un accès à des services publics de qualité ainsi qu'à des équipements de proximité.

Vous avez dit que la rénovation urbaine était insuffisante, mais elle a existé dans ce quartier, malgré l'absence de crédits de l'ANRU puisque dès 2009 et jusqu'en 2012, les 532 logements de Cus-Habitat ont fait l'objet d'une rénovation qui était à l'époque une première nationale, puisque dans le cadre de cette rénovation, nous avons atteint un niveau de performance énergétique de classe B qui permet aujourd'hui, aux locataires, de limiter l'évolution des charges, puisque leurs consommations énergétiques sont tout à fait maîtrisées.

De-même le quartier a bénéficié d'une réhabilitation d'envergure et très réussie du groupe scolaire de la cité Ampère, d'une aire de jeux qui a été réalisée sous la coordination de Pernelle Richardot qui aujourd'hui satisfait les petits et les grands. Il s'agit là d'une véritable transformation, certes insuffisante de ce quartier, mais on peut y rajouter la rénovation qui a été demandée par un groupe de jeunes accompagnés par le Centre social et culturel qui dispose d'une antenne à la Musau, la demande de ces jeunes d'une rénovation du city stade qu'ils ont obtenue, puisqu'elle sera réalisée au cours de l'année 2018 suite à la rencontre que j'ai pu avoir avec eux.

De même le Conseil citoyen, il y a des Conseils citoyens qui sont très impliqués avec des élus qui tentent de répondre à leurs interrogations, certes, mais aussi de les accompagner dans des projets que eux-mêmes ont décidés. Le Conseil citoyen a obtenu, avec l'association Compostra, la mise en place de composts et nous sommes en train de

travailler avec Cus-Habitat sur la réalisation de jardins partagés qui pourront être mis à disposition des habitants et des locataires.

La problématique aujourd'hui est celle des commerces et des services, évidemment. Pour qu'il y ait des commerces, je rappelle une règle de base, il faut qu'il y ait des clients. Ce que vous avez dit M. Maurer, si vous me le permettez, n'est pas tout à fait exact, l'épicerie n'était pas très dépendante de la pharmacie puisqu'elle périlait déjà alors que la pharmacie était encore en place, je connais bien ce dossier, et que malgré une baisse des prix constante pratiquée par celui qui avait encore cette épicerie, il n'arrivait plus à trouver de clientèle qui lui permette de s'en sortir. La pharmacienne a décidé, c'est son droit, de partir parce que son activité était aussi restreinte. Il fallait qu'elle passe un cap, elle est aujourd'hui avenue Aristide Briand.

Nous travaillons avec le Conseil citoyen, avec Cus-Habitat à la réalisation d'une opération qui pourrait être une opération d'accession sociale à la place de cette pharmacie et de cette épicerie, sachant que dans le QPV on n'a pas le droit de construire de logement social, avec la possibilité d'y intégrer la halte-garderie qui aujourd'hui est dans un des logements de l'Office.

Pour ce qui concerne le commerce et les services, nous avons un projet à l'angle de la rue de Wattwiller et de la rue de la Musau sur un terrain qui appartient à la collectivité où nous pourrions à la fois construire des logements, mais également offrir la possibilité de mettre en place des pieds d'immeubles commerciaux qui auraient une centralité qui permettraient peut-être d'augmenter leur attractivité et de permettre une fiabilité financière accrue.

Enfin, parce que je ne veux pas être trop long, nous travaillons maintenant depuis des mois, il est vrai que le temps de mise en œuvre des projets est souvent très long par rapport au temps d'attente des habitants que l'on comprend bien, comme nous l'avons fait au Neuhof avec la plateforme multi-services, nous travaillons avec La Poste, avec la Ville de Strasbourg évidemment, avec Cus-Habitat et les services de l'Etat, pour essayer de mettre en place sur le secteur de la cité Ampère une offre de service numérique qui permettrait à la fois d'avoir beaucoup plus de souplesse dans les services offerts à nos concitoyens, mais aussi d'avoir des étendues horaires qui soient compatibles que possible avec leurs propres activités. Il est vrai qu'aujourd'hui nous avons, que cela soit La Poste ou l'accueil de la Ville de Strasbourg, des horaires qui ne correspondent pas forcément aux attentes de nos concitoyens. Il y a une réunion sur le sujet que j'ai provoquée le 4 juin prochain avec l'ensemble des acteurs pour essayer d'avancer sur ce dossier.

Voilà, M. le Conseiller, je ne voudrais pas être trop long, nous avons aussi en matière de service de proximité les ateliers territoriaux qui permettent aussi d'accompagner un certain nombre d'initiatives. On travaille notamment en termes d'emplois sur la mobilité des habitants du secteur avec la Maison de l'Emploi qui a une conférence le 5 juin prochain. Ce sont de petites initiatives, qui, prises isolément n'ont l'air de rien, mais qui avec une vision globale, avec une vraie volonté d'avancer, pourront progressivement faire sortir ce quartier d'un enclavement qui n'est pas acceptable et qui à terme, compte tenu de l'emplacement de la cité Ampère, qui je le rappelle est au cœur d'un secteur en

plein développement, aura une fin, mais il faut arriver à mettre en œuvre l'ensemble de ces projets. Je crois qu'ensemble, au-delà de nos différences politiques, avec la volonté qui est la nôtre on devrait pouvoir y arriver dans les prochaines années.

Je vous remercie.

S'en suit un échange

37. Interpellation de M. Jean-Emmanuel Robert : "Face à la dépendance: adapter les moyens de la Ville en faveur des personnes âgées".

M. le Maire, après la mobilisation sans précédent des personnels des maisons de retraite en janvier et en mars, pour dénoncer la souffrance des soignants et la maltraitance institutionnelle dans les EHPAD, voilà que le Comité consultatif national d'éthique (CCNE) vient à son tour de tirer la sonnette d'alarme.

Dans son dernier avis sur les enjeux éthiques du vieillissement, l'instance juge « urgent » de « redéfinir la protection sociale, d'engager de nouvelles formes de solidarité et de mettre en place de nouvelles formes d'accompagnement » pour les plus âgés et les plus fragiles. Il appelle à la création d'un cinquième risque de la sécurité sociale pour la dépendance, une piste par ailleurs évoquée par le Président de la République Emmanuel Macron à la mi-avril.

Quelle est, M. le Maire votre position personnelle sur cette proposition et, dans l'affirmative, êtes-vous prêt à la défendre officiellement?

Face au vieillissement de la population, à la perte d'autonomie, à l'insuffisance des moyens octroyés par les pouvoirs publics aux établissements recevant des personnes âgées dépendantes ou dits de long séjour, quelles mesures nouvelles la Ville de Strasbourg pourrait-elle prendre pour mieux les accompagner ?

Certes cela n'est pas de notre compétence directe.

Certes la politique de notre collectivité est ambitieuse et même généreuse en faveur des seniors mais la situation présente et à venir nous oblige à aller au-delà notamment pour celles et ceux qui sont très âgés ou en fin de vie. Il y a aujourd'hui 1,5 million de personnes âgées de plus de 80 ans. En 2050 il y en aura 5 millions.

Le comité national d'éthique relève à juste titre que « le grand âge s'accompagne trop souvent de mise à l'écart, de prise en charge inadaptée, d'une souffrance des personnes elles-mêmes et de leurs accompagnants ».

Le Gouvernement a récemment débloqué 50 millions d'euros mais cela a été jugé comme nettement insuffisant. Dans le cadre de cet effort national, que le CCNE prône, quelle part la Ville souhaite-elle prendre à court ou à moyen terme ?

Est-elle prête à aller plus loin par exemple, en accompagnant les alternatives aux maisons de retraite médicalisées, notamment en facilitant l'intégration des EHPAD dans

les constructions nouvelles à usage d'habitation (ce qui se fait déjà pour les logements sociaux) ou le développement de l'habitat intergénérationnel ?

Je vous remercie.

REPONSE :

Mme Dreyssé :

M. le Conseiller je tiens à vous remercier pour cette interpellation qui permet d'évoquer un sujet qui nous tient à cœur ici, c'est le vieillissement. Vous avez raison, la question de la dépendance et plus généralement celle du vieillissement démographique de notre société et ses conséquences sont un sujet important. Cela concerne en profondeur l'adaptation de toute notre société au vieillissement, cela interroge la création du 5^{ème} risque de la sécurité sociale pour la dépendance, souvent débattu, mais jusqu'à ce jour reporté, sine die. Cela concerne aussi, il faut le dire une évolution de la perception du vieillissement par notre société, ce qui est essentiel aujourd'hui, car la longévité est bien réelle et presque banale par moment... vieillir n'est ni une maladie, ni une mise au rebus, c'est tout simplement avoir une vie longue.

Récemment, vous l'avez dit, les médias locaux et nationaux ont relayé un mouvement social au niveau des établissements médico-sociaux et de santé qui relataient la souffrance des soignants et l'insuffisance de bienveillance des personnes âgées, dépendantes, voire leur maltraitance.

La souffrance des soignants est devenue une préoccupation telle qu'on peut envisager désormais que c'est un enjeu de santé publique. A titre d'exemple, 25 % des infirmiers et infirmières, en moyenne dans les pays occidentaux, présentent un niveau élevé d'épuisement professionnel quel que soit le milieu de travail et la spécialité. Si de fait les valeurs de soins et de relation se heurtent de plus en plus à des objectifs comptables, les modes de management et l'organisation du travail ont considérablement changé ces vingt dernières années. On le remarque et on le constate, mais elles ne doivent et nous l'affirmons ici, en aucun cas conduire dans les établissements médico-sociaux et de santé et où que ce soit, à une déshumanisation, à des conditions de travail dégradées, à un manque de moyens financiers et humains, ce qui malheureusement peut parfois conduire à ce que les résidents en soient victimes.

Ces questions, nous le savons tous, doivent trouver des réponses de toute urgence dans un cadre national.

Alors vous évoquez l'avis du comité consultatif national d'éthique, le CCNE, rendu le 15 février dernier. Ce comité s'est autosaisi pour traiter des enjeux éthiques du vieillissement trop peu présents, selon lui, dans la construction des politiques publiques relatives à l'accompagnement des personnes âgées. Dans son rapport –je ne donnerai pas de nom- il parle de « concentration de personnes âgées » ! Quel sens donné à la concentration de personnes âgées entre elles, dans des établissements dits d'hébergement ? Quel levier pour une société inclusive pour les personnes âgées ? Voilà

les questions qu'il se posait. Le constat qu'il fait dans son rapport est extrêmement sévère sur la considération qui est faite aux personnes âgées et sur les prises en charge, en particulier dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, mais nous savons aussi, nous connaissons une partie des raisons, je l'ai dit juste au-dessus.

Ce qu'a dit aussi très clairement le comité, c'est là où cela nous intéresse, de nouvelles formes de solidarité doivent être pensées dans la société en direction des personnes les plus fragiles et vulnérables vieillissantes. Plus largement, c'est bien un renforcement des politiques publiques d'accompagnement du vieillissement et notamment à domicile, que ce rapport préconise. Cette position nous la rejoignons tout à fait.

Je voudrais signaler un dossier qui est paru ce week-end dans Le Monde, qui évoque cette problématique et nous nous retrouvons tout à fait dans les questions qu'il pose et dans la façon dont on peut y répondre au niveau local. Rappelons, vous l'avez dit, que la prise en charge des personnes âgées dépendantes ne relève pas de la compétence municipale mais bien de celle du Département, chef de file et je rajouterai aussi de l'Agence régionale de santé qui a des compétences en matière de soin et notamment pour la planification et le fonctionnement des EHPAD.

Les villes n'agissent donc pas directement sur le temps de la dépendance, mais nous savons qu'à Strasbourg les seniors habitent dans la ville, donc nous agissons en amont, dans l'ensemble de nos politiques publiques en y intégrant la question du vieillissement et toutes ses particularités. Car notre préoccupation est la suivante, c'est de permettre à chacun et chacune, avançant en âge, quel qu'il soit, de pouvoir continuer à vivre hors d'un établissement spécialisé, si sa santé le permet et si tel est son choix.

Nous savons donc que le vieillissement est un des grands défis sociaux de demain –déjà d'aujourd'hui- et que Strasbourg a fait le choix d'en faire une chance pour développer le lien social, la transmission, la solidarité, le vivre ensemble sur notre territoire. Tout d'abord je veux dire que c'est un engagement de longue date, dans une démarche politique afin de développer un cadre de vie agréable pour chacun, qui facilite la vie des personnes vulnérables. Je dois dire que la loi de 2005 pour l'égalité des chances en faveur de l'accessibilité accélère le processus puisqu'en encourageant la mise en œuvre d'une accessibilité en faveur d'un public handicapé, elle l'a aussi favorisé pour un public plus large, donc les personnes à mobilité réduite et en particulier la population vieillissante dont la perte d'autonomie est un enjeu fort pour notre collectivité.

Ce sont aussi des actions que nous portons pour favoriser les conditions sociales d'une vie digne, pleine et entière dans la cité donc en facilitant la mobilité avec un accès aux ressources et aux services, une ouverture à la culture et aux loisirs... bref, on inscrit notre action en faveur des seniors dans la cité, comme celle qu'on inscrit en faveur de chaque citoyen de cette ville, avec des spécificités dues aux particularités de l'âge.

Je dois avouer que notre action s'inscrit en complémentarité de celles développées par le Département qui apporte son écho par l'APA etc. ou par l'Etat.

Je vais donner quelques chiffres pour parler de notre Ville. La réalité démographique est

la suivante : pour une population de 275 000 habitants, les séniors (à partir de 60 ans) représentent près de 20 % d'habitants, soit près de 50 000 personnes ; un peu plus de 30 000 habitants ont entre 60 et 74 ans, soit 11 % de la population et 7 % de la population strasbourgeoise a plus de 75 ans, soit près de 20 000 personnes. 50 000 personnes ont plus de 60 ans. Dans le même temps nous avons 4 000 personnes dépendantes à Strasbourg, selon les chiffres de l'INSEE.

Mais pour faciliter le maintien à domicile, la Ville s'est engagée depuis longtemps, mais particulièrement dans une délibération cadre ici-même votée en 2011 pour permettre de construire cette ville de manière méthodique et aussi d'intégrer le vieillissement dans toutes les politiques publiques. Cet engagement a trouvé un prolongement en 2013 avec la démarche « Ville amie des aînés-es » initiée par l'organisation mondiale de la santé et de cette dynamique de participation, parce qu'une ville amie des aînés-es c'est mettre autour de la table tous ceux qui se posent la question du vieillissement et de comment vivre dans la cité avec son vieillissement. De cette dynamique de participation est issue une charte validée l'an dernier dans ce Conseil municipal qui nous permet de poursuivre le processus d'accompagnement de vieillissement des populations déjà en cours, dans un dialogue sans cesse renouvelé avec les acteurs ou les citoyens et cela permet d'amplifier nos dynamiques et de construire de nouveaux projets, qu'ils soient portés par la Ville ou par les acteurs du territoire.

Il y a trois axes stratégiques qui permettent de décliner les actions et les projets innovants :

1. renforcer le rôle social et l'inclusion des aînés dans la cité,
2. favoriser le bien-être des personnes âgées et permettre le vieillissement actif pour tous,
3. et lutter contre l'isolement et la précarité.

Cela nous permet ainsi de construire une ville qui est ouverte à l'âge. Pour terminer mon propos, je voudrais rapidement citer quelques actions qui confirment et inscrivent une démarche qui permet d'accompagner les personnes au-delà et dans la cité et, si possible, retarder la dépendance :

- le plan canicule : il lutte contre l'isolement et la fragilité et la vulnérabilité des personnes à domicile, il permet d'anticiper et de prévoir les actions à mettre en œuvre au moment où la canicule est là,
- la deuxième action est la lutte contre l'isolement, lancée avec deux acteurs grâce à un financement de la Conférence des financeurs, deux acteurs qui sont l'IREPS (Instance régionale d'éducation et de la promotion de la santé) et le CBA qui permettent de travailler sur les leviers et les freins dus à l'isolement. Six quartiers ont été concernés ou sont en cours de travail : Cronembourg, Neuhof, Centre-gare, Neudorf, Spach et Rotterdam.
- la troisième est de soutenir tous ceux qui accompagnent les personnes qui sont à domicile : le café des aidants qui permet de soutenir les difficultés du quotidien,
- une autre initiative est de favoriser les séjours de vacances pour les plus fragiles et les personnes en difficultés financières,
- une cinquième action est l'organisation du territoire en structures d'accueil, ce sont les CLIC Maisons des aînés qui permettent d'accueillir et de répondre par des guichets uniques d'information, d'accueil, de conseil et d'accompagnement les

situations difficiles et de donner la suite la plus longue à domicile.

Et surtout, ce que nous mettons en œuvre aujourd'hui, c'est un nouveau dispositif MAYA qui est une méthode d'intégration, d'action pour intégrer les services d'aides et de soins dans le champ de l'autonomie, qui va nous permettre de faciliter le travail social, médicosocial et de santé et permettre aux personnes de rester le plus longtemps possible à domicile.

Je ne parle pas d'un rassemblement annuel, auquel vous avez sûrement participé M. Robert la semaine dernière, place Kléber, qui permet de poser la question du vieillissement le plus largement possible, de manière à ce que les tabous sur le vieillissement tombent et que nous puissions ensemble avancer.

Je dirais en conclusion : soyez assuré que notre collectivité sera attentive à toute initiative immobilière que vous suggérez dans le cadre de ses compétences, bien évidemment. Mais, il ne faut jamais oublier que construire un établissement et faire de l'investissement c'est toujours possible, là où le bât blesse aujourd'hui c'est le fonctionnement ultérieur, puisque le financement du fonctionnement ultérieur est la planification au préalable de l'établissement, dépend du Département et de l'Agence régionale de santé, ce sont eux qui vont conditionner le démarrage de tout établissement comme vous le souhaitez.

Je pense que notre collectivité est attentive à ce type de proposition puisqu'elle est fortement engagée pour que le vieillissement dans la ville puisse se vivre au mieux.

S'en suit un échange

**Annexe au compte-rendu sommaire
du Conseil Municipal
du 28 mai 2018**

Détail des votes électroniques

Jeanine BUCHI
Service des assemblées

Direction Conseil, performance et affaires juridiques

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2018 - Point n°2

Avenant à la charte de déontologie.

Pour

54

AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BIES-Philippe, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GERNET-Jean-Baptiste, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, MEYER-Paul, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, REMOND-Thomas, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, ROOS-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHALCK-Elsa, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TRAUTMANN-Catherine, VATON-Laurence, VETTER-Jean-Philippe, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, ZUBER-Catherine, SCHMIDT-Michaël

Contre

0

Abstention

2

ABRAHAM-Julia, SCHAFFHAUSER-Jean-Luc

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2018 - Point n°3

Contrat triennal « Strasbourg, capitale européenne » pour la période 2018-2020.

Pour

57

AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BIES-Philippe, BITZ-Olivier, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, MEYER-Paul, OEHLER-Serge, PEIROT-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, REMOND-Thomas, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, ROOS-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHALCK-Elsa, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, VATON-Laurence, VETTER-Jean-Philippe, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, ZUBER-Catherine, LOOS-François, SCHMIDT-Michaël

Contre

0

Abstention

0

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2018 - Point n°22
Attribution de subventions au titre des solidarités.

Pour

42

AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BIES-Philippe, BITZ-Olivier, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CUTAJAR-Chantal, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, MEYER-Paul, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, SCHAETZEL-Françoise, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, WERCKMANN-Françoise, WILLENBUCHER-Philippe, LOOS-François, SCHMIDT-Michaël

Contre

0

Abstention

0

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2018 - Point n°23

Attribution de subventions au titre de la lutte contre les discriminations.

Pour

46

AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BIES-Philippe, BITZ-Olivier, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, HERRMANN-Robert, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, MEYER-Paul, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, SCHAETZEL-Françoise, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, ZUBER-Catherine, LOOS-François, SCHMIDT-Michaël

Contre

0

Abstention

0

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2018 - Point n°24

Mise à disposition de locaux au 15 petite rue de la Course au bénéfice de l'association le Club de jeunes l'Etage.

Pour

54

AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BIES-Philippe, BITZ-Olivier, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, MEYER-Paul, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, ROOS-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHALCK-Elsa, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, ZUBER-Catherine, LOOS-François, SCHMIDT-Michaël

Contre

0

Abstention

0